



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du 17 septembre 2018

Délibération n° 2018-2932

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Dardilly

objet : Requalification des routes de Limonest et de la Tour de Salvagny - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 août 2018

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 19 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burillon, Burrucand, MM. Butin, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Brumm), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Vial), Blachier (pouvoir à M. Bernard), Buffet (pouvoir à M. Cochet), Cachard (pouvoir à Mme Ait-Maten), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Coulon (pouvoir à Mme Gailliot), Mme Crespy (pouvoir à Mme Basdereff), MM. Devinaz (pouvoir à M. Bret), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Gandolfi), Servien (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 17 septembre 2018**Délibération n° 2018-2932**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Dardilly

objet : **Requalification des routes de Limonest et de la Tour de Salvagny - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération de requalification des routes de Limonest et de la Tour de Salvagny à Dardilly fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020, votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

I - Contexte

Les routes de Limonest et de la Tour de Salvagny constituent un linéaire de 475 m de voirie réparti de part et d'autre de l'intersection avec le chemin de Pierre Blanche et s'implante sur une ligne de crête située au nord de la commune de Dardilly. Le site se caractérise par une ambiance périurbaine tandis que les voiries se distinguent par un traitement très routier : le niveau de trafic est élevé et les cheminements piétons absents, ce qui constitue un fort caractère d'insécurité pour les riverains.

La route de Limonest est une voie très étroite bordée de murs de clôtures et dénuée de cheminements piétons accessibles, un emplacement réservé pour son élargissement a été inscrit dans le plan local d'urbanisme (PLU) en vigueur. La route de la Tour de Salvagny dispose, quant à elle, de bas-côtés dépourvus de tout aménagement.

II - Projet**1° - Objectifs**

Le programme de requalification des routes de Limonest et de la Tour de Salvagny vise à :

- créer des trottoirs continus et accessibles de part et d'autre des routes de Limonest et de la Tour de Salvagny,
- apaiser les vitesses de circulation en retrouvant un caractère de desserte résidentielle,
- résoudre les problématiques de giration et d'insertion des bus au niveau du parking du Paillet.

2° - Caractéristiques du projet

Le projet prévoit l'élargissement de la route de Limonest et la création de 2 trottoirs accessibles de part et d'autre de la chaussée. Cette intervention nécessite l'acquisition d'une bande de terrain d'environ 2 m sur les 5 propriétés situées en rive nord entre le carrefour de Pierre Blanche et le chemin du Bouquis. Ces acquisitions sont effectuées à l'amiable.

Les travaux consisteront en la reprise du nivellement de la voie, la reconstitution de murs de soutènement et la reprise des éléments de clôture sur les 5 propriétés riveraines impactées.

Les 2 tronçons, routes de Limonest et de la Tour de Salvagny, seront réglementés en zone 30 avec la création de plateaux d'entrée de zone au niveau du chemin du Bouquis sur la route de Limonest et au niveau du carrefour de Pierre Blanche.

Sur la route de la Tour de Salvagny, il s'agira également d'aménager 2 trottoirs accessibles, accompagnés de la création de places de stationnement longitudinales et plantées d'arbres d'alignement. Cette intervention nécessitera la régularisation d'une bande de terrain sur 3 propriétés privées : acquisition d'une bande de terrain privée située physiquement dans l'emprise du domaine public.

Pour améliorer la gestion des eaux pluviales, un bassin de rétention sera installé en infrastructure au niveau du parking du Paillet (domaine public communal), la géométrie du parking sera légèrement reprise à l'occasion de cette intervention afin de faciliter les girations de bus.

L'enveloppe financière affectée à la réalisation de ces travaux s'élève à 2 010 000 € TTC.

Les travaux sont programmés du 4^{ème} trimestre 2018 au 4^{ème} trimestre 2019.

III - Demande de participation de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse

Le projet prévoit également une déconnexion partielle des eaux pluviales par la mise en œuvre d'un réseau séparatif et d'un bassin de rétention sur le parking du Paillet. Le projet d'aménagement est éligible à une participation de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse dans le cadre de sa politique de désimperméabilisation et de protection des milieux naturels.

Un dossier de demande de participation sera déposé courant 2018. Le montant de la subvention n'étant pas connu à ce jour, il fera l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme en recettes à délibérer ultérieurement.

IV - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Les dépenses relatives à l'ensemble des prestations énoncées sont estimées à 2 200 000 € TTC (date de valeur juin 2018) ainsi réparties :

- 160 000 € TTC pour les études,
- 2 010 000 € TTC pour les travaux,
- 30 000 € TTC pour les frais fonciers.

L'opération a déjà fait l'objet d'une autorisation de programme partielle de 160 429 € TTC à partir de l'autorisation de programme études. L'autorisation de programme complémentaire nécessaire à la réalisation du projet s'élève donc à 2 039 571 € TTC sur le budget principal.

Sur le budget annexe de l'assainissement, les dépenses relatives à la reprise d'une canalisation sur la route de la Tour de Salvagny sont estimées à 35 000 € HT ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - le programme de réaménagement des routes de Limonest et de la Tour de Salvagny à Dardilly,
- b) - l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux.

2° - Autorise monsieur le Président à :

- a) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse les subventions pour les actions et travaux à mener dans le cadre de ce projet,
- b) - accomplir toutes les démarches et signer tous documents nécessaires auxdites demandes et à leur régularisation.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale n° P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, pour un montant de 2 039 571 € TTC pour le budget principal, 35 000 € HT pour le budget annexe de l'assainissement, en dépenses, à la charge :

- du budget principal pour un montant de 2 039 571 € TTC, réparti selon l'échéancier suivant :

- . 109 571 € en 2018,
- . 1 400 000 € en 2019,
- . 530 000 € en 2020,

sur l'opération n° 0P09O5369 ;

- du budget annexe de l'assainissement pour un montant 35 000 € HT en 2019 sur l'opération n° 2P09O5369

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 200 000 € TTC pour le budget principal, en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 160 429 € TTC à partir de l'autorisation de programme études et 35 000 € HT pour le budget annexe de l'assainissement en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 septembre 2018.